



CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 JANVIER 2020

Le 14 janvier deux mille vingt, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu dans la Salle Collette du Ministère de la Culture, 182 rue Saint Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Michel CADOT, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France ; Marie VILLETTE, Secrétaire générale, Ministère de la Culture ; Sylviane TARSOT-GILLERY Directrice générale de la création artistique, Ministère de la Culture ; Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles ; Monsieur Daniel AUVERLOT représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT.

Conseil Régional d'Ile-de-France

Métropole du Grand Paris

Madame Danièle PREMEL, Vice-présidente

Ville de Paris

Frédéric HOCQUARD, Adjoint à la maire de Paris

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Rolin CRANOLY, Vice- président

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Madame Sophie CAZES

Personnalités qualifiées

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Madame Anne Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis : pouvoir à Monsieur Michel CADOT, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France ;

Madame Meriem DERKAOUI, suppléante du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de la Ville de Clichy-sous-Bois ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Maryline LAPLACE, Directrice Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels ; Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture ; Madame Laurence MARTIN, Secrétariat général, Ministère de la culture ; Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, cheffe du Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ; Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ; Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable de la Mission de Coopération Territoriale, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ; Monsieur David MONTEAU, Métropole du Grand Paris.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Françoise PATRIGEON, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Nancy ROUSSEAU ;

- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Votants : 15

La séance est ouverte à 8 h 10 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

*

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 octobre 2019

Il n'y a ni abstention, ni opposition, le compte-rendu est donc approuvé.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE ET MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

2. Actualité de l'établissement et décisions de la Direction dont la liste des marchés lancés et des décisions le cas échéant

Mme Cathy BOUVARD et M. Renan BENYAMINA ont présenté les points suivants ; un échange a eu lieu avec les administrateurs pour chacun de ces sujets :

Activités de l'automne et de l'hiver

- Lancement de CEC4 au Centre culturel de rencontres de Goutelas
- Typo, le festival des écritures de caractère
- Les artistes en résidence de septembre à décembre : 19 artistes ou collectifs
- Les ateliers de pratique artistique amateurs
- Sélection, annonce et rencontre des Lauréats de la commande photographique des Regards du Grand Paris
- Campus : Enseignements artistiques pour LIVE ; élaboration et création d'un cursus de préparation aux Écoles d'arts à destination des élèves de 1eres et de terminale ; soutien à la deuxième année de l'École Kourtrajmé
- Journée de clôture de Création en Cours #3

Partenariat avec l'Agence des espaces verts

- Mise à disposition non exclusive du Pavillon des Forestiers Juniors
- Mise à disposition d'une portion de la Forêt régionale de Bondy
- Mise à disposition de la parcelle section AL n°33 à Clichy-sous-Bois, comprenant la Promenade de la Dhuis et jouxtant le site des Ateliers Médicis, pour la tenue d'événements extérieurs permettant d'animer la Promenade

3. Futur Lieu : information sur les études en cours

Trois études sont aujourd'hui pratiquement achevées et permettent d'établir différents scénarios de déploiement sur la parcelle :

- Mise à jour de l'étude de pré-programmation réalisée par l'agence SYLLAB
- Différents scénarios concernant la maîtrise d'ouvrage et sa délégation, confiée à VOXOA
- Valorisation foncière de la parcelle, menée par Grand Paris Aménagement.

Échanges avec les administrateurs concernant le montage financier, le calendrier et divers scénarios d'investissement.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES

4. Débat d'orientation budgétaire

Délibération n° **2020-01-92** du 14 janvier 2020 du conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis,

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020 qui sera soumis aux membres du conseil d'administration au mois de mars, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir au sein du conseil d'administration de l'EPCC dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget.

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif

Délibération n° **2020-01-93** du 14 janvier 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Définition de tarifs bar et restauration rapide

Délibération n° 2020-01-94 du 14 janvier 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis :
Définition des tarifs de bar et de restauration rapide publique,

Il est donc proposé au Conseil d'administration de modifier cette tarification et d'adopter la nouvelle grille tarifaire suivante :

- Sandwich, tartes et petite salade : 2 €
- Fruits : 0,50 €
- Barres céréales et chocolatées, pâtisseries : 1,50 €
- Café, thé et eau : 0,50 €
- Cidre et jus de fruit :
 - o 1 € la canette
 - o 0,5 € le verre
- Vin : 2 € le verre
- Bière :
 - o 3 € la bouteille individuelle
 - o 2 € le verre
- T-shirts : 8 €

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Définition de tarifs de billetterie de spectacles

Délibération n° **2020-01-95** du 14 janvier 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Au regard des différentes manifestations organisées dans le cadre de l'Eté des Ateliers et du festival Typo 2019, il apparaît aujourd'hui pertinent de créer des tarifs pour l'accès du public aux activités de diffusion menées par l'établissement. La connaissance croissante des différents publics, établie au fil des différentes manifestations (spectacles, lectures, concerts, performances) permet de proposer une tarification graduée. C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la grille tarifaire de billetterie présentée ci-dessous.

Les activités de pratique artistique sont accessibles à titre gratuit.

Concernant les spectacles, les participants sont ainsi invités à choisir librement parmi les tarifs proposés :

- Gratuité
- 5 €
- 10 €
- 15 €

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Durée d'amortissement du site Internet

Délibération n° **2020-01-96** du 14 janvier 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

L'EPCC a fait l'acquisition d'un site Internet par marché passé avec la société Eclydre. Les paiements ont été réalisés sur les exercices 2018 à 2019. Il y a donc lieu de définir la durée d'amortissement et d'inscrire les crédits correspondants aux exercices concernés à partir de l'exercice 2020, cette catégorie de bien n'étant pas intégrée à la délibération relative aux amortissements du 22 décembre 2015 qui traite des seuls biens mobiliers.

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Transfert de propriété d'œuvres de la commande des Regards du Grand Paris

Délibération n° **2020-01-97** du 14 janvier 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Si dans la majorité des contrats, la propriété des œuvres a été dévolue au Cnap, les œuvres de deux artistes n'ont pas bénéficié de cette clause. Afin d'assurer un traitement identique pour l'ensemble des œuvres produites dans le cadre de ce programme, il est donc proposé comme la Loi le permet d'assurer le transfert de propriété des œuvres concernées, à titre gratuit, au Cnap. Sont concernées les œuvres suivantes :

- **Mme Sandra ROCHA :**
 - 10 exemplaires de *La vie immédiate*, livre édité par les éditions LOCO, achevé d'imprimer au Portugal sur les presses de Norprint en mars 2017, ISBN 978-2- 919507-72.
- **Mme Patrizia DI FIORE :**
 - Les Olympiades, photographie encadrée et contrecollée, format 1m x 1m
 - Bagnolet, photographie encadrée et contrecollée, format 1m x 1m
 - Clichy / Montfermeil, photographie encadrée et contrecollée, format 1m x 1m
 - Porte de Clichy, photographie encadrée et contrecollée, format 1m x 1m
 - Porte de La Chapelle, photographie encadrée et contrecollée, format 1m x 1m - Un fichier format m4v contenant un diaporama sonore (durée 9 minutes et 11 secondes).

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

10. Dates des prochains Conseils d'Administration des Ateliers Médicis : 10 mars 2020

La séance est levée à 10 h.